



## Conditions d'Accès

## Grand Port Maritime



Vous venez de réserver une visite du Grand Port Maritime. Afin de valider l'accès de votre groupe, voici les 4 étapes à respecter :

### 1- Etape 1 : Envoyer les identités précises des participants.

Il faut saisir informatiquement, dans le tableau ci-joint, les **NOMS ET PRENOMS de TOUS les participants (accompagnateurs inclus)**. Ces informations doivent être identiques à celles indiquées sur la carte nationale d'identité ou le passeport.

Ce tableau est à retourner à l'adresse ci-dessous **au plus tard 10 jours** avant la visite à :

[resagroupes@saint-nazaire-tourisme.com](mailto:resagroupes@saint-nazaire-tourisme.com)

Toute liste incomplète ou envoyée en format PDF ou manuscrite ne sera pas prise en compte.

### 2- Etape 2 : Contrôle des identités le jour de la visite.

Imposée par le site du Grand Port Maritime, une vérification d'identité est systématiquement effectuée au départ de la visite, y compris pour les enfants à partir de 16 ans.

**Chaque participant de + de 15 ans, y compris le chauffeur, doit présenter sa carte d'identité ou Passeport\*, en cours de validité, pour tous les participants**

\*Carte d'Identité ou Passeport original uniquement. Permis de conduire refusé – photocopies refusées. Pour tout autre document d'identité, merci de nous consulter au plus tard 10 jours avant la visite.

Nous vous rappelons que l'effectif **maximum autorisé** est de : **50 Personnes + 1 chauffeur.**

### 1- Etape 3 : Règlement sanitaire et tenue vestimentaire des participants.

Les **chaussures fermées** sont obligatoires.

Pour votre confort, un vêtement adapté aux conditions climatiques est requis (arrêt descente en extérieur).

### 2- Etape 4 : Conformité de l'autocar.

Pour une question de sécurité, il est **obligatoire d'avoir votre propre autocar** équipé d'un **micro** et d'un « **siège guide** » situé à côté du conducteur.



Si, pour des raisons d'amplitude horaire de conduite, votre chauffeur devait respecter un temps de pause, celui-ci ne pourrait avoir lieu durant la visite mais devrait se faire avant ou après la visite. Le temps de cette pause serait alors déduit du temps de visite.



## Conditions d'Accès

## Grand Port Maritime



Si l'une de ces quatre étapes n'était pas respectée, *Saint-Nazaire Agglomération Tourisme* annulera la visite.